Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_107-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-107

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AVENANT AU CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Rapporteur : Juanito GARCIA

Il est rappelé qu'en tant que ville la plus importante du PETR, la Commune de Beaugency est cosignataire, avec le PETR Pays Loire Beauce et les Communautés de Communes des Terres du Val-de-Loire et de la Beauce Loirétaine d'un contrat régional de solidarité territorial (CRST) conclu avec la Région Centre Val-de-Loire. Ce CRST définit les conditions dans lesquelles d'une part, les acteurs du territoire apportent leur contribution à la mise en place œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier aux projets des acteurs locaux. Le CRST actuellement en vigueur porte sur la période 2023-2029 et sur 8,6 M€ de subventions régionales.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_107-DE

La Commune a à ce titre bénéficié de subventions substantielles notamment pour l'aménagement du stade Claude Bourdin, la rénovation du gymnase de Garambault et celle de l'école élémentaire du Mail.

Lors de la Commission permanente du Conseil régional du 7 mai 2026, les règles relatives au financement régional et les modalités communes modifiées de la politique des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale ont été modifiées. C'est pourquoi un avenant est proposé. Sa portée se limite aux procédures de versement des acomptes et des soldes des subventions.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 30/09/2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Approuver l'avenant au contrat régional de solidarité territoriale 2023-2029 du PETR Pays Loire Beauce, joint à la présente délibération ;**
2. **Donner mandat au Maire de poursuivre les éventuelles démarches de négociation et de contractualisation avec la Région ;**
3. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant et les actes s'y rapportant.**

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire